

INTITULE DE LA CERTIFICATION

Animer un relais petite enfance

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

CONTEXTE

L'ACEPP (L'Association des collectifs enfants parents professionnels) développe une certification accessible aux professionnels justifiant d'un diplôme ou d'une expérience confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants.

Cette certification professionnelle permettra :

- de reconnaître et valoriser les compétences transversales des professionnels occupant le poste d'animateur de relais petite enfance en complément des diplômes recommandés pour exercer cette mission.
- de garantir une certification couvrant tout le champ d'intervention des professionnels occupant le poste d'animateur de relais petite enfance.

PUBLIC

Animateur de relais petite enfance

PREREQUIS

En référence à la circulaire n°2017-003 de la CNAF (confirmée par le référentiel national des relais petite enfance de la CNAF de 2021 suite à la parution du décret n°2021-1115 du 25 août 2021) , l'animateur de relais petite enfance doit justifier d'un diplôme d'un niveau égal ou supérieur à Bac +2 (éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, infirmière, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, animateur socio-culturel, psychomotricien ou psychologue, etc.) ou une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social est fortement recommandée.

Pour accéder à la certification par **candidature individuelle**, le candidat devra avoir au minimum une expérience d'un an sur la fonction d'animateur de relais petite enfance

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre du respect du règlement des épreuves d'évaluation, tout candidat peut solliciter le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation.

Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés

Référentiels

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>C1 - Favoriser la participation des parties prenantes de l'accueil du jeune enfant en identifiant les différentes ressources partenariales du territoire en positionnant le relais petite enfance dans son environnement partenarial en collectant, structurant et interprétant les données de l'environnement du relais petite enfance en créant et gérant un support de communication des données collectées afin d'assurer une veille grâce à la mise en place d'un observatoire territorial</p>	<p>L'évaluation totale repose sur 3 épreuves : Épreuve 1 : Rédaction d'un dossier de synthèse de pratiques professionnelles d'environ 30 à 40 pages comprenant 5 parties. Le candidat produit un livrable sous forme de dossier à l'aide d'une matrice mise à sa disposition récapitulant de l'ensemble de ses actions réalisées ou projetées dans le cadre d'une fonction d'animation d'un relais petite enfance Épreuve 2 : Etude de cas (épreuve sur table surveillée) d'une durée de 40 minutes Épreuve 3 : Entretien avec le jury de 45 minutes Lors de la présentation de son livrable devant le jury, Le candidat présente ses actions réalisées en situation de travail réelle ou projetée.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>ME 1.1 - Partie 1 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles <u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Présentation des ressources partenariales</i> • <i>Mise en avant des modalités de recueil et de communication des données de l'environnement</i> <p>ME 1.2 - Présentation de la partie 1 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 10 minutes</p>	<p>CE1.1. Le candidat liste et définit les différentes ressources partenariales du territoire CE1.2. Le candidat positionne le relais dans son environnement partenarial CE1.3. Le candidat collecte les données de l'environnement et les structure CE1.4. Le candidat interprète les données de l'environnement CE1.5. Le candidat crée et gère un support de communication des données collectées</p>

<p>C2 - Elaborer le projet de fonctionnement du relais petite enfance en intégrant les étapes d'une démarche projet de fonctionnement en définissant la place, le rôle et les compétences des parties prenantes (professionnels de l'accueil du jeune enfant, parents, partenaires) en impliquant les parties prenantes dans le projet de fonctionnement en prévoyant des mesures favorisant l'inclusion en définissant et partageant des indicateurs pour une évaluation participative afin d'animer le relais petite enfance dans une démarche participative</p>	<p>ME 2.2 - Partie 2 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles <u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Modalités de construction du projet de fonctionnement du relais petite enfance</i> • <i>Actions illustrant l'implication des parties prenantes</i> • <i>Présentation d'indicateurs d'évaluation participative du projet de fonctionnement du relais petite enfance</i> <p>ME 2.3 - Présentation de la partie 2 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 15 minutes.</p>	<p>CE2.1. Le candidat liste les étapes d'une démarche projet de fonctionnement CE2.2. Le candidat définit la place, le rôle et les compétences des parties prenantes CE2.3. Le candidat construit et rédige le projet de fonctionnement du relais petite enfance CE2.4. Le candidat implique des parties prenantes dans le projet de fonctionnement du relais petite enfance CE2.5. Le candidat propose des actions favorisant l'inclusion des parties prenantes et dispose d'une liste d'experts pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap CE2.6. Le candidat définit et partage des indicateurs et favorise leur évaluation participative</p>
<p>C3 - Transmettre des informations réglementaires, techniques et juridiques liées à l'accueil du jeune enfant aux professionnels de l'accueil du jeune enfant et aux parents en exposant les différents modes d'accueil du jeune enfant du territoire en communiquant les éléments des conventions collectives et les réglementations applicables au secteur afin d'accompagner les professionnels de l'accueil du jeune enfant et les parents dans leurs démarches</p>	<p>ME 3.1 - Etude de cas d'une durée de 15 minutes (épreuve sur table surveillée) portant sur une situation contractuelle entre une famille et un professionnel de l'accueil individuel du jeune enfant, et mettant en avant des questionnements en lien avec la réglementation applicable.</p> <p>ME 3.2 - Partie 3 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles. <u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Présentation des différents modes d'accueil individuel du jeune enfant du territoire</i> • <i>Modalités d'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant et des parents dans leurs démarches administratives</i> <p>ME 3.3 - Présentation de la partie 3 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 5 minutes.</p>	<p>CE3.1. Le candidat distingue les différents modes d'accueil pour la petite enfance CE3.2. Le candidat informe les parents sur les modes d'accueil du territoire CE3.3. Le candidat accompagne les professionnels de l'accueil individuel et les parents dans leurs démarches administratives CE3.4. Le candidat transmet les éléments des conventions collectives applicables au secteur aux professionnels de l'accueil du jeune enfant et aux parents CE3.5. Le candidat transmet les éléments des réglementations applicables au secteur aux professionnels de l'accueil du jeune enfant et aux parents</p>

<p>C4 - Mettre en place des actions de professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant en proposant des actions en lien avec les principes de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant en identifiant des besoins de formation individuels et collectifs sur le territoire en transmettant de l'information sur les dispositifs de professionnalisation et de formation en organisant des actions de développement des compétences et de professionnalisation en prenant en compte les spécificités d'aménagement des professionnels en situation de handicap afin de maintenir et de développer la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant</p>	<p>ME 4.1 - Etude de cas d'une durée de 15 minutes (épreuve sur table surveillée) portant sur une proposition d'action de professionnalisation individuelle ou collective, avec des questionnements en lien avec les dispositifs de formation.</p> <p>ME 4.2 - Partie 4 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles <u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Description explicative des modalités d'accompagnement à la professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant illustrée avec un exemple</i> <p>ME 4.3 - Présentation de la partie 4 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 5 minutes</p>	<p>CE4.1. Le candidat propose des actions en lien avec les principes de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant CE4.2. Le candidat identifie des besoins de formation individuels et collectifs aux professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant CE4.3. Le candidat donne de l'information sur les dispositifs de professionnalisation et de formation à disposition aux professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant et aux parents CE4.4. Le candidat organise des actions de développement des compétences et de professionnalisation des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant et aux parents CE4.5. Le candidat anticipe les mesures d'accompagnement pour les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant en situation de handicap</p>
<p>C5 - Organiser l'activité du relais petite enfance dans le cadre du projet défini en élaborant un planning d'activités et d'actions en lien avec le projet du relais petite enfance en procédant à des actions de médiation en animant des réunions participatives en proposant des indicateurs et des tableaux de bord de suivi en assurant les démarches administratives et financières en rédigeant un bilan annuel d'activité afin de répondre aux besoins des parents et des professionnels de l'accueil individuels du jeune enfant dans le respect de la réglementation</p>	<p>ME 5.1 - Etude de cas d'une durée de 10 minutes (épreuve sur table surveillée) portant sur une situation nécessitant une action de médiation et donnant lieu au déploiement d'outils de réunion ou d'animation ou de résolution de conflit</p> <p>ME 5.2 - Partie 5 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles <u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Présentation des différentes activités d'un relais petite enfance et des modalités d'évaluation de celles-ci.</i> • <i>Présentation d'un atelier d'éveil, de ses objectifs, sa mise en place en mettant en avant les principes de la Charte nationale.</i> • <i>Apports de précisions sur les modalités de financement de cette action le cas échéant.</i> <p>ME 5.3 - Présentation de la partie 5 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 10 minutes</p>	<p>CE5.1. Le candidat contrôle le respect de l'application des missions des relais petite enfance CE5.2. Le candidat organise un planning d'activités et d'actions en lien avec le projet du relais CE5.3. Le candidat utilise les techniques d'animation d'équipe lorsqu'il anime une réunion CE5.4. Le candidat utilise les techniques de résolution de conflits en cas de besoin de médiation CE5.5. Le candidat construit et met en place des tableaux de bord de suivi CE5.6. Le candidat rédige un bilan annuel d'activité CE5.7. Le candidat effectue une demande de financement</p>